

*Relations de travail—Fonction publique*

Pour compléter les renseignements que je transmets à la Chambre, quand le bill sera adopté, s'il l'est, le gouvernement demandera officiellement à monsieur Finkelman de faire cette étude ou cette enquête. Afin que les choses soient claires, je voudrais lire le projet de mandat qu'on lui a proposé. On recommande que Jacob Finkelman, C.R., soit autorisé:

à examiner la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique et son application, à faire des recommandations à l'égard de l'expérience acquise depuis l'entrée en vigueur de la loi, sur la manière dont elle devrait être modifiée ou révisée afin de répondre adéquatement aux besoins de l'employeur et des employés de la Fonction publique et des associations d'employées qui les représentent et de servir l'intérêt du public. Cette étude doit également comprendre un examen du cadre administratif requis pour l'application efficace des dispositions de la loi.

**M. Tom Bell (Saint Jean-Lancaster):** Monsieur l'Orateur, le leader à la Chambre (M. MacEachen) nous a demandé d'adopter rapidement cette mesure. Nous l'appuyons puisque le mandat semble réglementaire. Le leader nous a parlé du projet de désignation de trois vice-présidents neutres. J'espère que quand il emploie le mot «neutre» il l'emploie dans son vrai sens et qu'il ne pense pas à désigner d'autres candidats libéraux défaits!

**Des voix:** Bravo!

**M. Bell:** J'hésite à le dire étant donné que je suis de ceux qui, pour diverses raisons, n'étaient pas contre la nomination de candidats défaits à des postes politiques. J'ai constaté que certains candidats politiques, et dans presque tous les cas il s'agissait de candidats du gouvernement, avaient témoigné d'une grande collaboration après avoir été nommés à des ministères. Tout au moins, ils nous sont familiers quand nous les appelons au téléphone, mais on doit dire que l'on doit faire beaucoup plus au sujet des problèmes que j'expose. Cependant, je crois que le public considère que nous sommes à la fin de la liste et le ministre devrait nous assurer que nous en avons fini avec les désignations possibles de libéraux—tout au moins jusqu'aux prochaines élections.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, nous sommes reconnaissants au président du Conseil privé (M. MacEachen) d'avoir consigné très clairement au compte rendu officiel le but du bill à l'étude et nous sommes heureux de l'approuver. Je pourrais vous dire que nous avons discuté de ce bill entre nous de sorte que certains parmi nous étions déjà au courant des informations que le ministre a fournies aujourd'hui. Toutefois, je crois qu'il a bien fait de porter toute la question au compte rendu.

● (1600)

A vrai dire, même indépendamment de la tâche additionnelle à assigner à M. Finkelman, il y aurait motif à augmenter le nombre des membres de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique, étant donné la somme de travail que celle-ci est appelée à fournir. Mais qu'on ait particulièrement insisté pour présenter ce bill et pour le faire adopter promptement, c'est parce que la nécessité s'en impose vraiment et de toute urgence. Comme le ministre l'a donné à entendre, on a déjà à déplorer le retard dans la présentation de modifications à la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Nous avons eu l'expérience de l'enquête et du rapport Bryden. Certaines constatations à ce sujet se sont révélées peu satisfaisantes. La manière dont ont eu lieu les audiences ne nous a jamais vraiment plu. Trop de séances se

[M. MacEachen.]

tenaient à huis clos et il y a eu ensuite la longue lutte pour tenter de prendre connaissance du rapport. Ajouté à ces difficultés il y a le fait que celui-ci remonte à deux ans et probablement, à cause de certaines nouvelles attitudes que manifeste le gouvernement minoritaire, il pourrait y avoir tendance à s'engager dans une voie différente de celle que proposait, j'imagine, le rapport Bryden. C'est pourquoi nous accueillons favorablement la suggestion que M. Finkelman, dont la réputation d'impartialité a été si bien établie, se voie confier la tâche de faire cette étude du fonctionnement de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique et du fonctionnement de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique. Il n'en fera pas une étude désintéressée d'observateur mais une étude pratique de quelqu'un qui s'en est occupé de très près. Le ministre a parfaitement raison de dire que les nombreuses associations et groupes intéressés accueillent tous d'un œil favorable la proposition que M. Finkelman fasse cette étude et présente ses recommandations.

Il est bien évident qu'à cause de la charge de travail qui accable la Commission, M. Finkelman devra être déchargé de certaines de ses fonctions en tant que président. C'est la raison de ce bill et c'est aussi pourquoi nous sommes prêts à l'adopter rapidement. En fait, nous ne voyons pas pourquoi il ne pourrait franchir toutes les étapes aujourd'hui.

Je suis heureux d'entendre proposer que M. Finkelman fasse ce rapport avant l'automne. C'est pourquoi j'espère que, quel que soit le gouvernement au pouvoir à ce moment-là, nous serons alors saisis d'amendements valables à la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Non seulement nous sommes prêts à adopter ce bill rapidement, nous en sommes heureux. Nous l'avons étudié pour nous assurer qu'il ne renfermait pas d'attrapes. Il me semble être une mesure honnête et c'est pourquoi nous espérons qu'il sera adopté rapidement.

**M. l'Orateur adjoint:** La Chambre me semble prête à se prononcer. Conformément à l'ordre spécial adopté plus tôt la motion propose que le bill C-170, tendant à modifier la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, soit maintenant lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité plénier.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2<sup>e</sup> fois et la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. McCleave, passe à l'étude des articles.)

(Les articles 1 à 5 inclusivement sont adoptés.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du bill.)

**M. l'Orateur adjoint:** Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Avec la permission de la Chambre, tout de suite.

**M. MacEachen** propose que le bill soit lu pour la 3<sup>e</sup> fois et soit adopté.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3<sup>e</sup> fois, est adopté.)

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Puisque la Chambre est disposée à agir promptement, plairait-il au ministre des Affaires des anciens combattants de présenter le bill tendant à modifier la loi sur les pensions?

**M. MacDonald (Cardigan):** Cela me plairait beaucoup, monsieur l'Orateur.